

CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUN 2017

2017.021 – SALON DES AGRICULTURES DE PROVENCE, CONVENTION DE PARTENARIAT ETABLIE ENTRE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES

Nombre de conseillers en exercice : 37 sièges

Suffrages :
26 présents dont
Suppléants : 4
Absents : 15
Procurations : 2
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur David GRZYB, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant),
TPA : Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Jean-Louis LEPIAN, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE,
CCVBA : Monsieur René FONTES, Madame Pascale LICARI, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Michel FENARD, Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

Etaient excusés :

ACCM : Monsieur Gilles AYME, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEXIER, Monsieur Guy CORREARD,
TPA : Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA,
CCVBA : Monsieur Régis GATTI, Madame Alice ROGGIERO, Monsieur Guy FRUSTIE,

Avaient donné procuration :

Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Joël SUPPO

Madame Pascale ALBERTOS est désignée secrétaire de la séance

.....

Rapporteur : Monsieur Christian CHASSON



Contexte

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole d'Aix-Marseille Provence – Territoire du Pays Salonais, le Pays d'Arles, l'Institut National d'études Supérieures Agronomiques de Montpellier SUPAGRO, la ville de Salon-de-Provence, avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'œuvre ont organisé la 1^{ère} édition du Salon des Agricultures de Provence sur le Domaine du Merle à Salon de Provence en juin 2016. Avec 40 000 visiteurs cette 1^{ère} édition a été un réel succès.

Fort de ce succès, les partenaires, au premier rang desquels le Pays d'Arles, ont souhaité rééditer cette manifestation du Salon des Agricultures de Provence en juin 2017 au sein du Domaine du Merle à Salon de Provence, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône.

Cette seconde édition a pour ambition de :

- Créer un évènement d'ampleur valorisant les différentes formes d'agriculture du département

- Apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger et de promouvoir leurs activités, leurs pratiques et leurs produits
- Encourager les initiatives pédagogiques auprès des plus jeunes
- Réussir le pari d'un Salon intéressant à la fois les professionnels, les scolaires et le grand public
- Montrer l'impact économique, environnemental et structurant de l'agriculture locale
- Rapprocher les urbains du monde agricole et rural
- Valoriser l'agriculture du territoire.

Les deux pilotes du Projet PAT 13 ont défini des modalités de gouvernance et budgétaires pour assurer la mise en œuvre de ce projet partenarial complexe. A ce titre, les engagements de chacun font l'objet d'une convention de partenariat ci-annexée et soumise à votre accord.

Objet de la convention

La convention ci-annexée définit la gouvernance du projet, détaille les engagements de la Chambre d'agriculture désignée maître d'œuvre et fixe les participations financières des partenaires au titre desquelles le Pays d'Arles contribue à hauteur de 30 000 €.

Budget de la 2^{ème} édition du Salon

DEPENSES	en euro TTC	RECETTES	en euro TTC
CREATION IDENTITE VISUELLE	17 000,00 €		
COMMUNICATION ET ACHATS D'ESPACES	138 000,00 €		
Organisation de la communication et de la promotion (proposition et conception de supports de communication, achat et gestion des espaces publicitaires)	88 000,00 €		
Relation presse	10 000,00 €	Participation Pays d'Arles	30 000,00 €
Conception et fabrication de supports sur site	40 000,00 €		
ORGANISATION ADMINISTRATIVE, TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU SALON	216 000,00 €	Conseil Départemental	220 000,00 €
Aménagement des structures (tente accueil, tentes exposants, tentes animations...)	108 000,00 €		
Fourniture technique (sonorisation, électricité, eau, ...)	54 000,00 €	Métropole	160 000,00 €
Gestion des flux (humains, des véhicules ...) hygiène, sécurité	54 000,00 €		
ORGANISATION ADMINISTRATIVE TECHNIQUE, LOGISTIQUE ET SECURITE DU POLE ANIMAUX	60 000,00 €	Crédit Agricole	30 000,00 €
Fourniture en animaux et soins	25 000,00 €		
Aménagement et mise en sécurité des espaces animaux	35 000,00 €	GROUPAMA	10 000,00 €
ANIMATION DU SALON	48 000,00 €		
Animations spécifiques	32 000,00 €	Exposants	40 000,00 €
Animateurs	16 000,00 €	Auto financement CA13	50 000,00 €
Suivi du dossier - organisation - Chambre d'agriculture	61 000,00 €		
TOTAL	540 000,00 €	TOTAL	540 000,00 €

Je vous propose donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

1° - **VALIDER** les termes de la convention ci-annexée ;

2° - **APPROUVER** le plan de financement présenté ;

3° - **ACCEPTER** le versement à la Chambre d'Agriculture 13 d'une participation du Pays d'Arles à hauteur de 30 000 € ;

3° - **AUTORISER** Monsieur le Président du Syndicat mixte du Pays d'Arles à signer la convention de partenariat établie entre la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et le Syndicat mixte du Pays d'Arles ;

6° - **PRECISER** que les crédits destinés au financement des dépenses liées à ce projet sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président



Syndicat mixte du Pays d'Arles
BP 90196
13637 ARLES cedex